

**DEPARTEMENT
DES
ALPES-MARITIMES**

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 18 JANVIER 2002

Objet : L'an deux mille deux et le dix-huit Janvier
à dix-sept heures

**Demandes de
subvention
Européenne
Communes en
phase transitoire
"M.I.M.S."**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au
nombre prescrit par le règlement, dans le centre de
Lantosque, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

Présents ou représentés :

0201/10

**MM. THAON, ALUNNI, BALDINI, BARBIER, BONNET, BRUN, CLARY,
LORENZI, MORANI, PELLETIER, REGHEZZA.
MMES BRUN, FORESTIER, FULCONIS, GIUDICELLI, LAURIERE,
PASTORE, SOMARIA, STEFANI.**

Le Président rappelle à l'Assemblée que l'action du Syndicat est
exclusivement dirigée au bénéfice des populations défavorisées du Haut
et Moyen Pays du département des Alpes-Maritimes.

Le développement du service culturel notamment à travers les
interventions musicales en milieu scolaire réalisées dans les Ecoles
Primaires des centres d'enseignement sera accru au cours de l'année
2002 par une extension des activités dans les autres communes grâce au
recrutement d'un agent supplémentaire.

En conséquence, le Président propose de solliciter pour 2002
l'Union Européenne au titre des communes éligibles à l'objectif 2, de
l'état au titre de la D.R.A.C. et de la Région, des subventions pour la
réalisation de l'opération "Interventions Musicales en Milieu
Scolaire", dont le montant est évalué à 9 600 Euros.

Où l'exposé du Président, et après en avoir délibéré, le Comité :

- sollicite au titre des communes éligibles à l'objectif 2, des
subventions au taux le plus élevé auprès de l'Union Européenne, de
l'Etat et de la Région,
- charge le Président d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la
réalisation de cette opération.

Ainsi fait, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre,

**Le Président,
Jean THAON**

